

# REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

## Participation des parties prenantes – modèle pour la collecte des données

### Contenu

Introduction.....	2
Partie I : Supervision par le groupe multipartite .....	3
Membres du GMP et présences .....	3
Termes de Référence et pratiques du GMP.....	8
Réunions du GMP et procès-verbaux .....	16
Adoption par le GMP.....	16
Partie II : Participation du gouvernement .....	17
Contacts avec le collègue au sens large .....	20
Utilisation des données.....	22
Signataires .....	24
Partie III : Participation des entreprises .....	25
Nominations au GMP .....	25
Contacts avec le collègue au sens large .....	26
Utilisation des données.....	28
Obstacles à la participation .....	28
Signataires .....	29
Partie IV : Participation de la société civile .....	29
Nominations au GMP .....	29
Contacts avec le collègue au sens large .....	31
Utilisation des données.....	35
Obstacles à la participation .....	35
Pour utilisation par l'équipe de Validation : questions pour guider les consultations sur la participation des parties prenantes .....	39
Pour utilisation par l'équipe de Validation : Modèle pour un "Appel à points de vue sur la participation des parties prenantes" .....	40

**Période examinée :** Octobre 2018 – Décembre 2021

**Equipe de Validation :** [Noms et courriels]

**Date butoir :** Le 1<sup>er</sup> Janvier 2022

## Introduction

L'ITIE exige une supervision efficace par le groupe multipartite, y compris un groupe multipartite qui fonctionne, où sont représentés le gouvernement et les entreprises et permettant la participation pleine, indépendante, active et efficace de la société civile.

Les exigences clés portant sur la supervision par le groupe multipartite comprennent : (1.1) participation du gouvernement ; (1.2) participation des entreprises ; (1.3) participation de la société civile, y compris le [Protocole de l'ITIE sur la participation de la société civile](#) et (1.4) la mise en place et le fonctionnement d'un groupe multipartite.

L'objectif de ce modèle est de permettre la collecte d'informations auprès de membres du GMP sur la mise en œuvre de ces dispositions. Les parties I à IV de ce modèle doivent être complétés et envoyés au Secrétariat international au plus tard à la date de début de la Validation.

Partie I : La supervision par le groupe multipartite traite de l'Exigence 1.4.b et doit être adoptée par le groupe multipartite avant d'être envoyée au Secrétariat international.

Parties II à IV : doivent être remplies par chaque collègue et envoyées au Secrétariat international. Elles doivent être présentées au GMP pour information.

L'équipe de Validation mènera des consultations virtuelles ou en personne pour collecter des informations supplémentaires. En amont de la Validation, un appel à points de vue des parties prenantes sera lancé par le Secrétariat international.

## Partie I : Supervision par le groupe multipartite

Cette partie doit être remplie par le secrétariat national ou un groupe de travail du groupe multipartite et doit être adoptée par le GMP avant d'être envoyée au Secrétariat international.

### Membres du GMP et présences

1. Membres actuels du GMP. Merci de remplir le tableau ci-dessous. Ajouter des lignes le cas échéant.

Collège	Membre/s suppléant	Membre depuis le (MM/AA)	Nom	Poste	Organisation	Sexe	Participation aux réunions suivantes durant la période examinée (dates)
Institutions Publiques	Ministre du Plan	04/2021	Christian MWANDO NSIMBA	Président du Comité Exécutif	Gouvernement	M	6 réunions (14/07, 18/08, 29/09, 28/10, 02/12 et 16/12/2021)
	Ministre des mines	04/2021	Antoinette SAMBA KALAMBAYI	1 <sup>er</sup> Vice-Président	Gouvernement	F	4 réunions (14/07, 29/09, 28/10 et 19/12/2021)
	Ministre de l'environnement et développement durable	04/2021	Eve BAZAIBA Masudi	2 <sup>ème</sup> Vice-Président	Gouvernement	F	5 réunions (14/07, 29/09, 28/10, 02/12 et 16/12/2021) <sup>1</sup>
	Ministre des hydrocarbures	04/2021	Didier BUDIMBU	Membre	Gouvernement	M	3 réunions (14/07, 29/09, 28/10/2021)
	Ministre des finances	04/2021	Nicolas KAZADI	Membre	Gouvernement	M	2 réunions (29/09 et 16/12/2021)
	Délégué Présidence de la République	2019	Marcellin BILOMBA	Membre	Présidence de la République	M	13 réunions : 2019 (17/10, 27/11 et 18/12) 2020 (22/01, 25/06, 30/07, 26/08, 10/09 et 04/11) 2021 (18/08, 28/10, 02/12 et 16/12)
	Dircaba du 1 <sup>er</sup> Ministre en charge des questions Administratives et juridiques	04/2021	Hervé MOJ NDUMB	Membre	Primature	M	5 réunions (14/07, 18/08, 29/09, 02/12 et 16/12/2021)

<sup>1</sup> Madame

	Dircaba du 1 <sup>er</sup> Ministre en charge des questions économiques et financières	04/2021	Michel MULONGO	Membre	Primature	M	6 réunions (14/07,18/08, 29/09,28/10, 02/12 et 16/12/2021)
	Député National	12/2015	François NZEKUYE	Membre	Assemblée Nationale	M	11 réunions 2018 (07/11) 2019 (17/11 et 27/11, 2020 (22/01, 30/07,26/08,01/10,04/11) 2021 (16/03,18/08,29/09, 28/10 et 16/12)
	Sénateur	2020	Jean de Dieu MOLEKA	Membre	Sénat	M	7 réunions (25/06,30/07, 26/08,01/10,04/11/2020, 16/03, 18/08/2021)
Collège Entrep prises	Délégué Entreprises publiques	10/2009	Robert MUNGANGA	Membre	Entreprises minières publiques	M	17 réunions 2018 (07/11) 2019 (17/10 et 27/11) 2020 (22/01,22/02,30/07, 26/08,10/09,01/10 et 04/11) 2021 (16/03,14/07,18/08, 29/09,28/10,02/12 et 16/12)
	Délégué Entreprises privées (Chambres des mines)	04/2014	KASSONGO Bin NASSOR	Membre	Chambre des mines/FEC	M	17 réunions 2018 ((07/11) 2019 (17/10 et 27/11) 2020 (22/01,22/02,25/06, 30/07,10/09,01/10 et 04/11) 2021 (16/03,14/07,18/08, 29/09,28/10, 02/12 et 16/12)
	Délégué Entreprises minières privées	10/2009	SIMON TUMA-WAKU	Membre	Entreprises minières privées	M	16 réunions 2018 (07/11) 2019 (27/11) 2020 (22/01,25/06,30/07, 26/08,10/09,01/10,04/11) 2021 (16/03,14/07, 18/08,29/09,28/10, 02/12 et 16/12)
	Délégué Entreprises Pétrolières privées	11/2009	Yvonne MBALA	Membre	Entreprises pétrolières	F	18 réunions 2018 (07/11) 2019 (17/10 et 27/11) 2020 (22/01,22/02,25/06, 30/07,26/08,10/09,01/10 et 04/11) 2021 (16/03,14/07,18/08,

							29/09, 28/10, 02/12 et 16/12)
	Entreprises Privées Forestières	11/2015	José MINGA'S	Membre	Entreprises Forestières	M	1 réunion (14/07/2021)
Société civile	Coordonnateur Réseau PWY	01/2010	Jean Claude KATENDE	Membre	OSC/PWYP	M	<b>19</b> réunions <u>2018</u> (07/11) <u>2019</u> (17/10,27/11 et 18/12) <u>2020</u> (22/01,22/02,25/06, 30/07,26/08,10/09,01/10, 04/11) <u>2021</u> (16/03,14/07,18/08, 29/09, 28/10, 02/12 et 16/12)
	Délégué Plateforme RRN, CENADEP	2012	Albert KABUYA	Membre	OSC	M	<b>18</b> réunions <u>2018</u> (07/11) <u>2019</u> (17/10,27/11 et 18/12) <u>2020</u> (22/01,22/02,30/07, 26/08,10/09,01/10 et 4/11) <u>2021</u> (16/03,14/07,18/08, 29/09,28/10,02/12 et 16/12)
	Délégué	06/ 2018	Nicole BILA	Membre	OSC	F	<b>15</b> réunions <u>2018</u> (07/11) <u>2019</u> (17/10 et 27/11) <u>2020</u> (22/01,30/07,26/08, 10/09 et 04/11) <u>2021</u> (16/03,14/07,18/08, 29/09,28/10, 02/12 et 16/12)
	Délégué Plateforme	06/2018	Jimmy MUNGURIE K	Membre	OSC	M	<b>15</b> réunions <u>2018</u> (07/11) <u>2019</u> (27/11) <u>2020</u> (22/01,25/06, 30/07,26/08,10/09,01/10 et 04/11) <u>2021</u> (16/03,14/07,18/08, 28/10,02/12 et 16/12)
	Plateforme POM	06/2018	Jean-Marie Kabanga*	Membre	OSC	M	<b>12</b> réunions <u>2018</u> (07/11) <u>2019</u> (17/10 et 27/11) <u>2020</u> (22/01,25/06,30/07, 26/08,10/09,01/10,04/11) <u>2021</u> (14/07 et 18/08)

\*Membre décédé en 2021 non encore remplacé.

**2. Modifications dans la composition du GMP pendant la période examinée et raison (c'est-à-dire si certaines personnes ont été membres du GMP pendant la période examinée mais ne le sont plus). Merci de remplir le tableau ci-dessous. Ajouter des lignes le cas échéant.**

Collège	Nom du membre précédent	A cessé d'être membre du GMP le (MM/AA)	Raison	Remplacé par
Institutions publiques	Élysée MUNEMBWE (ex-Présidente du CE)	04/2021	Changement des membres du Gouvernement Cf. Ordonnance n°21/012 du 12 avril 2021 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vice-Ministres.	Christian MWANDO NSIMBA (Président actuel du CE)
	Willy KITOBO (ex-1 <sup>er</sup> Vice-Président du CE)	04/2021	Idem	Antoinette SAMBA KALAMBAYI (actuel 1 <sup>er</sup> Vice-Président du CE)
	Claude NYAMUGABO (ex-2 <sup>eme</sup> Vice-Président du CE)	04/2021	Idem	Eve BAZAIBA (actuel 2 <sup>eme</sup> Vice-Président du CE)
	Rubens MIKINDO (ex-membre)	04/2021	Idem	Didier BUDIMBU (actuel membre)
	José SELE (ex-membre)	04/2021	Idem	Nicolas KAZADI (actuel membre)
	Robert MENA (ex-membre)	04/2021	Changement des membres du Cabinet du 1 <sup>er</sup> Ministre	Hervé MOJ NDUMB (actuel membre)
	Émilie MUSHOBEKWA (ex-membre)	04/2021	Idem	Michel MULONGO (actuel membre)
	Modeste Bahati Lukwebo, (ex-Président du CE)	10/2019	Changement des membres du Gouvernement Cf. Ordonnance n° 19/077 du 26 août 2019 portant nomination des Vice-Premiers Ministres,	Élysée MUNEMBWE (ex-Présidente du CE)

			des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vice-Ministres.	
	Martin Kabwelulu, (ex-1 <sup>er</sup> Vice-Président du CE)	10/2019	Idem	Willy KITOBO (ex-1 <sup>er</sup> Vice-Président du CE)
	Amy Ambatobe (ex-2 <sup>eme</sup> Vice-Président du CE),	10/2019	Idem	Claude NYAMUGABO (ex-2 <sup>eme</sup> Vice-Président du CE)
	Aimé Ngoy Mukena (ex-membre)	10/2019	Idem	Rubens MIKINDO (ex-membre)
	YAV MULANG (ex-membre)	10/2019	Idem	Sele Yalaguli (ex-membre)
	Oscar Lughendo, (ex-membre)	10/2019	Changement des membres du Cabinet du 1 <sup>er</sup> Ministre	Émilie MUSHOBEKWA (ex-membre)
	Altesse Mutombo Kupa, (ex-membre)	10/2019	Idem	Robert MENA (ex-membre)
Entreprises			Aucune modification	
Société civile	Jean Marie KABANGA		décédé	Pas encore remplacé

**3. Groupes de travail et comités techniques du GMP. Si le groupe multipartite a mis en place des groupes de travail ou des comités, merci de décrire brièvement leur mandat et d'indiquer qui en sont les membres.**

Le Groupe Technique de Travail a été réactivé par le Comité exécutif en 2018 suivant le [PV](#) du Comité Exécutif du 09 Mai 2018.

Il est l'émanation du Comité Exécutif et a pour attributions de :

- a) Examiner, améliorer et valider les projets des documents de mise en œuvre de l'ITIE préparés par le Secrétariat Technique ;
- b) Présenter au Comité Exécutif les projets des documents validés par le Groupe pour adoption formelle au cours d'une réunion physique ou en ligne ;
- c) Solliciter, en cas d'urgence et avec le concours du Secrétariat Technique, les avis de non objection des membres du Comité Exécutif, de publier et/ou exécuter les documents validés par ce dernier lorsque ce dernier est dans l'impossibilité momentanée de se réunir pour les adopter ; **et dans ce cas,**
- d) Présenter les documents ainsi publiés et/ou exécutés à la première réunion possible du Comité Exécutif pour leur adoption formelle ;
- e) Traiter de toute autre question lui confiée par le Comité Exécutif ;
- f) Assurer la continuité de la mise en œuvre de l'ITIE lorsque le Comité Exécutif est dans l'impossibilité momentanée de se réunir.

Le Groupe Technique de Travail est composé de vingt (20) membres répartis comme suit :

**1. Collège des Institutions publiques (8 délégués)**

- 1 délégué du Ministère du Plan
- 1 délégué du Ministère des Mines
- 1 délégué du Secrétariat Général aux Hydrocarbures
- 1 délégué de la DGI
- 1 délégué de la DGRAD
- 1 délégué de la DGDA
- 1 délégué du CTR (Comité Technique de suivi et d'évaluation des Réformes)
- 1 délégué du CSP (Conseil Supérieur du Portefeuille).

**2. Collège des Entreprises : 4 délégués**

**3. Collège de la Société civile : 4 délégués**

**4. Secrétariat Technique de l'ITIE : 4 délégués**

Les membres du GTT sont librement désignés et remplacés par leurs collègues respectifs. Le GTT peut faire appel à une expertise extérieure en cas de besoin.

Le bureau du GTT est composé de :

- Un Président : délégué de la Société civile ;
- Un Vice-président : délégué des Entreprises ;
- Un Rapporteur : délégué des Institutions publiques ;
- Un Secrétaire : Secrétariat Technique.

Le 01 octobre 2020, le Comité Exécutif a créé [3 Commissions permanentes](#) ci-après : Commission des Finances, Commission de Gouvernance et la Commission d'Audit. Chaque commission est composée de manière tripartite à raison de deux membres par collège dont un titulaire et un suppléant. Chaque Commission est appuyée par deux membres du Secrétariat Technique.

Cependant, ces commissions ne sont pas encore opérationnelles, car conformément à la [décision](#) du Comité Exécutif du 04 novembre 2020, le GTT continue de fonctionner et sera dissout à l'issue du processus de la deuxième validation. Il sera remplacé par les trois (3) commissions dont les membres seront désignés en temps utile.

## Termes de Référence et pratiques du GMP

### 4. Lien(s) vers les Termes de Référence du GMP accessibles au public et/ou autre documents reflétant les dispositions de l'Exigence 1.4.b.

1. Décret du 16 juillet 2009 portant création, organisation et fonctionnement du Comité National : [https://drive.google.com/file/d/OB1C1Aj5TqAgvcURibDFIX1RJRUVU/view?resourcekey=0-\\_hz7j6IE7NWsdwwpv7LL8Q](https://drive.google.com/file/d/OB1C1Aj5TqAgvcURibDFIX1RJRUVU/view?resourcekey=0-_hz7j6IE7NWsdwwpv7LL8Q)

2. Règlement Intérieur du Comité National adopté par le CE en date du 16 septembre 2011 :  
<https://drive.google.com/file/d/0B1C1Aj5TqAgvakt6Y05EWjdPZWM/view?resourcekey=0-LTPNZa6Q332u3krYi989Jg>
3. Ordonnance du 12 avril 2021 portant nomination des membres du Gouvernement :  
<https://www.primature.cd/public/wp-content/uploads/2021/05/Gouvernement-Sama-Lukonde-2021-1.pdf>
4. Code de conduite de la Société Civile du 29 octobre 2014 :  
<https://drive.google.com/file/d/1GXAjxcsJd7QufrazMQsjcQMqfl8azsV4/view>
5. Procédures de désignation et remplacement des membres du Comité Exécutif :  
[https://www.itierdc.net/comite-executif-2/?preview\\_nonce=31381c8d90&preview=true](https://www.itierdc.net/comite-executif-2/?preview_nonce=31381c8d90&preview=true)  
<https://drive.google.com/file/d/1vPZWBkXpZ3RswQDNf3dGWDVMQ9PQYyCH/view>

**5. Date à laquelle le GMP a adopté ses derniers Termes de Référence ou document similaire reflétant les dispositions de l'Exigence 1.4.b de l'ITIE.**

Le Décret portant création, organisation et fonctionnement du Comité National de l'ITIE-RDC a été publié le 16 juillet 2009.

En vue de se conformer à la Norme 2019 et aux mesures correctives issues de la dernière validation, des efforts entrepris par toutes les parties prenantes ont abouti à :

- L'adoption, par le Comité Exécutif, le 29 septembre 2021, du projet de modifications au décret de 2009, qui est soumis au Premier Ministre pour signature et publication ;
- L'adoption par le GTT, le 22 octobre 2021, du Manuel de procédures de gestion de l'ITIE-RDC. Ce [Manuel](#) a été révisé et adopté par le Comité Exécutif le 02 décembre 2021. Le [compte rendu](#) est disponible sur le site de l'ITIE-RDC.

**6. Politiques et pratiques du GMP. Merci de remplir le tableau ci-dessous.**

Eléments des Termes de Référence du GMP (1.4.b)		
	<i>Où la politique est-elle documentée ? (par ex. « TdR du GMP, section 3 » ou « Décret Présidentiel n 100 »)</i>	<i>Décrire brièvement les pratiques pour la période examinée. Expliquer les écarts entre TdR et pratiques.</i>
Rôle, responsabilités et droits du GMP		
Définition du rôle, des responsabilités et des droits du GMP et de ses membres.	Décret n° 09/28 du 16 juillet 2009, Articles 6, 7 et 20  Règlement Intérieur, Articles 5 et 13	<i>Quoique prévus par le Décret et le Règlement intérieur, les Comités provinciaux n'ont jamais été installés et donc, n'ont jamais fonctionné.</i>  <i>Dans la pratique, le Comité Exécutif a <a href="#">décidé</a>, le 19 septembre 2012, d'ouvrir des Antennes du Secrétariat Technique dans les Provinces à fortes activités extractives.</i>
Respect du code de conduite de l'Association ITIE, y compris traitement réservé aux conflits d'intérêt.	Décret-Loi n°017/2002 du 03 octobre 2002 portant Code de Conduite de l'Agent public de l'État.	<i>Tous les Membres du Comité National de l'ITIE-RDC sont soumis au <a href="#">Code de conduite de l'Association ITIE</a>.</i>  <i>En plus, en application de la législation nationale, certains Membres du Comité National de l'ITIE-RDC ayant le statut d'agent public de l'Etat, sont régis par les dispositions du <a href="#">Décret-Loi n°017/2002</a> du 3 octobre 2002 portant Code de conduite de l'agent public de l'Etat.</i>  <i>La question de conflit d'intérêt est réglée par le Manuel de procédures de gestion du Comité National révisé et adopté par le Comité Exécutif du 06 décembre 2021.</i>  <i>Pendant la période concernée, aucun cas de conflit d'intérêt n'a été signalé.</i>
Adoption de plans de travail et supervision de la mise en œuvre		
Adoption des plans de travail annuels.	Décret n°09/28 du 16 juillet 2009, Articles 6,  Rapport contextuel ITIE-RDC 2017 et 2018 et Rapport de conciliation 2017 pour adoption en ligne	<i>Durant la période, le Comité Exécutif a adopté les plans suivants :</i>  <i>- <a href="#">Plan de Travail Triennal 2018-2021</a> lors de sa séance du 25 juillet 2018</i> <i>- <a href="#">Feuille de route des Priorités</a> du Comité National pour la période de juillet à décembre 2020, <a href="#">adoptée le 26 août 2020</a>.</i> <i>- <a href="#">Plan de Travail Triennal 2021-2023</a> du 16 mars 2021.</i> <i>- <a href="#">Plan de Travail et Budget Annuel 2021</a> du 16 mars 2021 (<a href="#">PV du CE du 16 mars 2021</a>)</i>

<p>Supervision du processus de déclarations ITIE et engagement dans la Validation, y compris adoption des TdR de l'Administrateur Indépendant et des Rapports ITIE.</p>	<p>Décret n°09/28 du 16 juillet 2009, Articles 6,</p>	<p>Rapports adoptés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <a href="#">Rapport de cadrage 2017</a> (cf: compte rendu du GTT du 15/03/2019)</li> <li>- <a href="#">Rapport ITIE de conciliation 2017</a> (Cf. Mails d'adoption en ligne suivant PV du 18 déc 2019 à trouver en annexe au présent formulaire)</li> <li>- <a href="#">Rapport contextuel 2017-2018</a> (Cf. Mails d'adoption en ligne suivant PV du 18 déc 2019 à trouver en annexe au présent formulaire)</li>   <li>- <a href="#">Rapport de cadrage</a> du Rapport assoupli 2018, 2019 et 1<sup>er</sup> Semestre 2020 (<a href="#">PV</a> du CE du 26 Août 2020)</li> <li>- <a href="#">Rapport assoupli</a> 2018, 2019 et 1<sup>er</sup> Semestre 2020 (<a href="#">PV</a> du CE du 16 Mars 2021)</li> <li>- Rapports thématiques :             <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <a href="#">Revue des états financiers</a> 2017 et 2018 (<a href="#">PV</a> du 16 Mars 2021)</li> <li>2. <a href="#">Rapport sur l'état des lieux de l'application de l'exigence 2.5</a> sur la divulgation des propriétaires effectifs des entreprises extractives de la RDC (<a href="#">PV du CE du 18/08/2021</a>)</li> <li>3. <a href="#">Rapport sur l'état des lieux de l'application des procédures d'octroi des droits miniers et pétroliers</a> et de la tenue des registres ad hoc (<a href="#">PV du CE du 18/08/2021</a>)</li> <li>4. <a href="#">Rapport sur l'état des lieux de la divulgation des contrats</a> : il a été adopté à la <a href="#">réunion du Comité Exécutif</a> du 28/10/2021.</li> </ol> </li> <li>- Adoption des Termes de référence             <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <a href="#">Rapport Assoupli 2018 , 2019 et 1<sup>er</sup> Semestre 2020</a> (<a href="#">PV</a> du 30/07/2020)</li> <li>2. <a href="#">Rapport thématique sur la revue des états financiers</a> (adoptés en ligne conformément à la <a href="#">décision</a> du Comité Exécutif du 27/11/2019, voir mails d'adoption)</li> <li>3. <a href="#">Rapports thématiques</a>, <a href="#">PV</a> du Comité Exécutif du 01/10/2020</li> <li>4. <a href="#">Rapport de conciliation 2017</a> (Cf. Mails d'adoption en ligne suivant PV du 18 déc 2019 à trouver en annexe au présent formulaire)</li> <li>5. <a href="#">Rapport de cadrage 2017</a>(Cf. compte rendu du GTT du 15/03/2019)</li> </ol> </li> </ul>
---	---	---

		6. <i>Rapport contextuel 2017-2018 (Cf. Mails d'adoption en ligne suivant PV du 18 déc 2019 à trouver en annexe au présent formulaire)</i>
<b>Règles et procédures pour la gouvernance interne</b>		
Processus de prise de décisions inclusif dans tous les aspects de la mise en œuvre, avec chaque collègue traité en tant que partenaire et ayant la possibilité d'évoquer des questions.	<i>Règlement Intérieur du Comité National : Art.7 ; Art.9 &amp; Art.10</i>	<p><i>Le CE respecte le principe d'inclusion dans la prise de décision.</i></p> <p><i>Les décisions du Comité Exécutif étant prises par consensus, le principe d'inclusion dans la prise de décisions est respecté.</i></p> <p><i>Chaque membre est traité comme partenaire et a la possibilité d'inscrire des points à l'ordre du jour.</i></p>
Procédures pour la nomination et le remplacement des représentants au GMP, y compris les suppléants	<p><i>Décret n°09/28 : Art.7, Art.8</i></p> <p><i>Règlement Intérieur : Art.6, Art.7</i></p> <p><i>Référentiel du collège des entreprises : Art. 5</i></p> <p><i>Code de conduite de la Société Civile : Art.12</i></p>	<p><b><u>Pour les Institutions publiques :</u></b></p> <p><b>1. Gouvernement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Les Ministres :</b> par ordonnance portant nomination/remplacement des membres du Gouvernement</li> <li>- <b>Délégué du Cabinet du Président de la République :</b> Par Ordonnance de nomination des membres du Cabinet du Chef de l'Etat puis par lettre de notification du Directeur de Cabinet au Comité Exécutif</li> <li>- <b>Délégués de la Primature :</b> Par Décret du Premier Ministre puis par lettre de notification du Directeur de Cabinet du Premier Ministre au Comité Exécutif</li> </ul> <p><b>2. Parlement :</b> Par lettre de désignation des Présidents respectifs des deux Chambres notifiée au Comité Exécutif</p> <p><b><u>Pour le collège des entreprises :</u></b></p> <p><i>Les représentants des entreprises extractives sont désignés suivant leurs Comités professionnels ou regroupement selon des critères propres et pour une durée de trois ans renouvelables autant de fois que nécessaire, conformément à leur <a href="#">Référentiel</a>.</i></p> <p><i>Pratiques observées :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Pour les entreprises minières du Portefeuille de l'Etat, leur délégué est désigné par son</i></li> </ul>

		<p><i>regroupement sous l'encadrement du Conseil Supérieur du Portefeuille (CSP).</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Tandis que les délégués des entreprises minières privées et la Chambre des mines sont désignés par la Chambre des mines.</i></li> <li>- <i>Pour les entreprises forestières et pétrolières leurs délégués sont respectivement désignés par la Fédération des Industries du Bois et le Groupement des Explorateurs et Producteurs Pétroliers.</i></li> </ul> <p>Lors du remplacement, les mêmes principes s'appliquent comme à la désignation.</p> <p><b>Collège de la société civile :</b></p> <p><i>Les membres sont désignés suivant leur code de conduite de la société civile.</i> <i>Suivant le code de conduite des OSC, les délégués de la société civile au CE sont désignés par consensus par leurs structures pour une durée de trois (03) ans renouvelables une seule fois. Le délégué sortant, ayant épuisé deux mandats, ne peut plus se représenter, de même son organisation ne peut pas présenter un autre candidat au cours du processus de désignation qui suit immédiatement celle de l'expiration de son mandat ou du mandat de son membre.</i></p>
Procédures de prise de décisions, par exemple règles pour les votes et de quorum	<p><i>Règlement Intérieur du Comité National : Art. 7 ; Art. 9 &amp; Art. 10</i></p> <p><i>Quorum : Art.10 du Règlement Intérieur</i></p>	<p><i>Les procédures de prise de décisions (consensus) et le quorum (au moins la moitié des membres de chaque collège) pour la tenue des réunions du Comité Exécutif sont respectées.</i></p> <p><i>Les <a href="#">PV</a> des réunions du CE sont disponibles sur le site de l'ITIE-RDC.</i></p>
Durée du mandat du GMP		<p><b><i>Pour les Institutions publiques</i></b></p> <p><i>Gouvernement :</i></p> <p><b><i>Les Ministres</i></b> : <i>la durée du mandat est liée à leur qualité de membre du Gouvernement.</i></p> <p><b><i>Délégués du Cabinet du Chef de l'Etat et du Premier Ministre</i></b> : <i>la durée est fonction de leur qualité de membre des cabinets respectifs.</i></p> <p><b><i>Le Parlement</i></b> : <i>la durée est fonction du mandat.</i></p>

		<p><b>Pour les entreprises</b>, le mandat de leurs délégués est de trois ans renouvelable.</p> <p><b>Pour les délégués de la société civile</b>, le mandat est de trois ans renouvelable une seule fois.</p>
Indemnités journalières	<p>Procès-verbal du 1<sup>er</sup> mars 2017</p> <p>Manuel des procédures :</p> <p>Cf. p. 158 point 9.2.1 pour le jeton de présence du CE ;</p> <p>p. 160 point 9.2.3 pour le GTT et les autres commissions</p>	<p>Le Décret et le Règlement Intérieur n'ont pas fixé le montant des jetons de présence. Toutefois, le <a href="#">Manuel des procédures</a> a fixé le montant dû au titre des participations aux différentes réunions.</p> <p>Cependant, en se référant aux procès-verbaux du Comité Exécutif du <a href="#">15 janvier</a>, <a href="#">5 mars 2014</a> et <a href="#">1<sup>er</sup> mars 2017</a>, la hauteur des <a href="#">jetons de présence</a> a été fixée de la manière ci-après : 300\$/membre pour la participation à la réunion ordinaire, 100\$/membre pour la réunion extraordinaire et 50\$/membre pour la participation aux travaux du Groupe Technique de Travail « GTT » et des commissions ad hoc.</p> <p>D'octobre 2018 à décembre 2021, le montant total des jetons de présence payés au GMP s'élève à 70.900 USD.</p>
Fréquence des réunions	Règlement intérieur : Art. 8	<p>Au cours de la période, le Comité Exécutif s'est réuni 19 fois, soit 1 réunion en 2018, 3 réunions en 2019, 8 réunions en 2020 et 7 réunions jusqu'en décembre 2021.</p> <p>En 2019, les négociations pour la mise en place d'un nouveau gouvernement ont pris 10 mois. Ce qui a fait que le Comité Exécutif a eu de problème pour se réunir.</p> <p>Cette même année, pour assurer la continuité de la mise en œuvre, le GTT a tenu quatre réunions les <a href="#">15/03</a>, <a href="#">9-14/08</a>, <a href="#">30/08</a> et <a href="#">22/11/2019</a>.</p> <p>En 2020, les <a href="#">mesures</a> prises par le Président de la République dans le cadre de la pandémie à covid 19 interdisant les rassemblements n'a pas permis de tenir régulièrement les réunions du GMP.</p>
Convocation à l'avance aux réunions et diffusion ponctuelle des documents	Règlement intérieur : Art. 8	<p>La convocation et la diffusion des documents de travail sont conformes à la procédure, soit le partage des documents avec les membres 8 jours avant la tenue de la réunion.</p>

Rédaction de procès-verbaux	Décret n°09/28 : art. 14 Règlement intérieur : Art. 10	Les discussions et les délibérations du Comité Exécutif sont consignés dans les <a href="#">PV des réunions</a> rédigés par le Coordonnateur National, co-signés avec le Président du Comité Exécutif et publiés sur le site web de l'ITIE-RDC.
Autres aspects couverts dans les TdR que le GMP souhaite souligner		
Rien à signaler	Rien à signaler	

## Réunions du GMP et procès-verbaux

7. Merci d'indiquer les dates et un lien vers les procès-verbaux publiés des réunions du GMP qui ont eu lieu pendant la période examinée ou fournissez les procès-verbaux non publiés en annexe.

2018 : PV du 07/11/2018 et Comptes rendus du GTT des 20,22, 26, 27 et 28/12/2018

2019 : PV des 17/10/2019, 27/11/2019 et 18/12/2019 et Comptes rendus du GTT des 15/03, 9-14/08, 30/08 et 22/11/2019

2020 : PV des 22/01, 22/02, 25/06, 30/07, 26/08, 10/09, 01/10 et 04/11/2020 et Comptes rendus du GTT des 01-02/07, 21/07 et 21/08/2020

2021 : PV des 16/03/2021, 14/07/2021, 18/08/2021, 29/09/2021, 28/10/2021, 02/12/2021, 16/12/2021 et Comptes rendus du GTT des 05-06 et 10/08, 26-27/08, 24-25/09, 22/10, 10/12, 14/12, 21-22/12/2021.

Lien du CE : <https://www.itierdc.net/bibliographie/>

Lien pour GTT :- <https://www.itierdc.net/bibliographie/bibliographie-2018/>  
- <https://www.itierdc.net/bibliographie/bibliographie-2019/>  
- <https://www.itierdc.net/bibliographie/bibliographie-2020/>  
- <https://www.itierdc.net/bibliographie/bibliographie-2021/>

N.B : Un procès-verbal d'une réunion tenue à huis clos au mois de mars 2021 est disponible au Secrétariat Technique

## Adoption par le GMP

8. Date à laquelle le GMP a adopté ce formulaire.

22/12/2021

Le GMP a, en sa séance extraordinaire du 16 décembre 2021, donné mandat au GTT de se réunir le 22 décembre 2021 aux fins d'analyser et d'adopter ledit formulaire.

## Partie II : Participation du gouvernement

*Ce questionnaire cherche à collecter l'information de la part des membres du GMP représentant le gouvernement à propos de la participation du gouvernement au processus ITIE d'Octobre 2018 à Décembre 2021. Les membres du GMP représentant le gouvernement sont priés de remplir le formulaire ensemble et de l'envoyer soit directement à l'équipe de Validation ([xx@eiti.org](mailto:xx@eiti.org)) soit de demander au Coordonnateur National de l'envoyer. Les membres du GMP représentant le gouvernement peuvent aussi prier le Coordonnateur National de remplir le questionnaire. Le délai pour l'envoi à l'équipe de Validation est fixé au (1<sup>er</sup> Janvier 2022). Il est recommandé que les membres du GMP représentant le gouvernement s'accordent sur un formulaire. Des points de vue divergents au sein du collège peuvent être documentés dans le formulaire. Les signataires doivent figurer en bas de formulaire. Les parties prenantes peuvent contacter l'équipe de Validation directement pour fournir des points de vue supplémentaires.*

### 1. Exemples de déclarations ou d'actions en soutien à l'ITIE et/ou à des questions relevant du champ d'application de la Norme ITIE entreprises par des hauts représentants du gouvernement, par exemple ministres ou chef d'Etat.

Le Gouvernement met à la disposition du Comité National de l'ITIE une dotation assurer le fonctionnement et la mise en œuvre de l'ITIE.

Compte-rendu de la 6<sup>ème</sup> réunion du Conseil des Ministres, juin 2021:

<https://www.primature.cd/public/wp-content/uploads/2021/06/COMPTE-RENDU-DE-LA-SIXIEME-REUNION-DU-CONSEIL-DES-MINISTRES-du-04-juin-2021.pdf>

Adoption de la proposition du Ministre du Plan sur la nomination du Coordonnateur de l'ITIE-RDC, juillet 2020: <https://www.politico.cd/encontinu/2020/07/18/adoption-de-la-proposition-du-ministre-du-plan-sur-la-nomination-du-coordonnateur-de-litie-rdc.html/65020/>

Mme Élysée Munembwe (Vice-Premier Ministre, Ministre du Plan) satisfaite du recrutement de M. Jean-Jacques Kayembe Mufwankolo comme Coordonnateur National de l'ITIE/RDC, mars 2020: <https://www.politico.cd/encontinu/2020/03/18/elysee-minembwe-satisfaite-du-recrutement-de-m-jean-jacques-kayembe-mufwankolo-comme-coordonnateur-national-de-litie-rdc.html/55852/>

La Ministre d'Etat, Ministre du Portefeuille, Mme Adèle Kayinda s'engage à accompagner ITIE-RDC, juin 2021 : <https://www.itierdc.net/2021/06/29/la-ministre-detat-ministre-du-portefeuille-adele-kayinda-sengage-a-accompagner-itie-rdc/>

Les Ministres des Finances et des Hydrocarbures réitèrent leur soutien au ST de l'ITIE-RDC : <https://www.itierdc.net/2019/09/30/les-nouveaux-ministres-des-finances-et-des-hydro-reiterent-leur-soutien-au-st-de-litie-rdc/>

Le Ministre de l'Environnement et Développement Durable promet son appui et son accompagnement au processus ITIE en RDC : <https://www.itierdc.net/2019/10/07/le-nouveau-ministre-de-ledd-promet-son-appui-et-son-accompagnement-au-processus-itie-en-rdc/>

**2. Nom et poste de la personne haut placée chargée de piloter la mise en œuvre.**

Christian MWANDO N'SIMBA KABULO, Ministre d'Etat, Ministre du Plan.

**3. Décrire le processus de nomination des membres du GMP représentant le gouvernement, y compris pour expliquer s'il a été tenu compte de l'ancienneté et de la diversité de la représentation.**

Procédure agréée pour sélectionner les membres du GMP représentant le gouvernement.	Pratique pendant la période examinée
<p><b>Gouvernement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Les Ministres :</b> par ordonnance du Président de la République portant nomination/remplacement des membres du Gouvernement (Cf. art. 7 du décret du 16/07/2009).</li> <li>- <b>Délégué du Cabinet du Président de la République :</b> Par Ordonnance du Président de la République portant nomination des membres du Cabinet du Chef de l'Etat puis par lettre de notification du Directeur de Cabinet du Chef de l'Etat au Comité Exécutif</li> <li>- <b>Délégués de la Primature :</b> Par Décret du Premier Ministre puis par lettre de notification du Directeur de Cabinet du Premier Ministre au Comité Exécutif</li> <li>- <b>Parlement :</b> Par lettre de désignation des Présidents respectifs des deux Chambres (Sénat et Assemblée Nationale) notifiée au Comité Exécutif</li> </ul>	La pratique est conforme à la procédure.

**4. Si des représentants du GMP ont été remplacés pendant le mandat, merci de décrire le processus suivi pour leur remplacement.**

Procédure agréée pour remplacer des membres du GMP représentant le gouvernement	Pratique pendant la période examinée

Remaniements du Gouvernement intervenus le <a href="#">26 août 2019</a> et le <a href="#">12 avril 2021</a> .	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Les Ministres</b> : par ordonnance portant nomination/remplacement des membres du Gouvernement (Cf. art. 7 du décret du 16/07/2009).</li><li>- <b>Délégués de la Primature</b> : Par Décret du Premier Ministre puis par lettre de notification du Directeur de Cabinet du Premier Ministre au Comité Exécutif</li></ul>
---	---

#### 5. Ressources du Gouvernement allouées à la mise en œuvre de l'ITIE pendant la période examinée, par exemple en personnel et financement pour les activités du plan de travail.

Le montant des dotations budgétaires du Gouvernement pour la mise en œuvre de l'ITIE se chiffre à **5 697 039,17 USD**, réparti comme suit :

- 2018 (oct – déc) : 326 698 USD
- 2019 (janv – déc) : 1 616 844 USD
- 2020 (janv – déc) : 1 492 776 USD
- 2021 (janv – déc) : 2 260 721,17 USD

#### 6. Efforts menés par le Gouvernement pour assurer un environnement porteur pour la participation des entreprises et de la société civile à l'ITIE et/ou pour lever tout obstacle à la divulgation ITIE.

Le Gouvernement assure un environnement propice à la Société Civile et aux Entreprises pour leur participation active, pleine et effective au processus ITIE, entre autres :

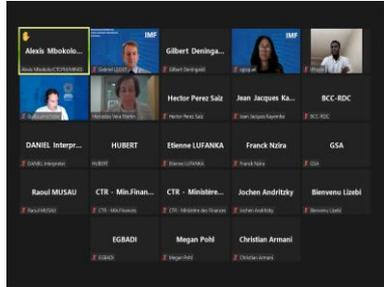
- La révision du Décret portant création, organisation et fonctionnement du Comité National de l'ITIE pour rehausser le nombre de délégués des entreprises et de la Société Civile au Comité Exécutif ; (Cf. [PV](#) du 15/01/2014 et [PV](#) du 29/09/2021)
- Les délégués des industries extractives ainsi que ceux de la Société Civile sont considérés et traités par le Gouvernement comme des partenaires à part entière au processus de mise en œuvre ;
- La Société Civile exerce sa liberté d'expression et de débat de manière indépendante. Elle réalise des publications contributives à l'avancement de la mise en œuvre et a l'opportunité d'en exposer les conclusions au cours des réunions du Comité Exécutif;
- La mise en place du système de télé-déclaration à l'ITIE permettant aux entreprises de déclarer facilement et en temps réel les données requises ;
- Le gouvernement facilite le débat public par la publication des rapports thématiques complémentaires aux Rapports ITIE qui traitent en profondeur des questions répondant aux préoccupations des parties prenantes.

## Contacts avec le collège au sens large

### 3. Décrire la structure du collège du gouvernement, les politiques et pratiques pour la coordination sur les questions ITIE.

Merci de fournir des éléments probants. Si ces éléments sont accessibles en ligne, fournir un lien. Si ce n'est pas le cas, merci de mettre ces éléments probants en annexe au présent questionnaire.

[https://www.itierdc.net/comite-executif-2/?preview\\_nonce=31381c8d90&preview=true](https://www.itierdc.net/comite-executif-2/?preview_nonce=31381c8d90&preview=true)

Structures mises en place pour le contact avec le collège au sens large, par exemple groupes de coordination	Politiques et procédures agréées pour les contacts avec le collège au sens large	Pratique pendant la période examinée
<p>Tous les membres qui représentent les Institutions publiques au Comité Exécutif, tel que prévu par l'article 7 du Décret de 2009, interagissent aux travaux de mise en œuvre de l'ITIE.</p> <p>Au-delà des membres, le Comité National dispose des Points focaux ITIE auprès des Administrations impliquées dans la mise en œuvre de l'ITIE, lesquels facilitent la collecte des données des Rapports ITIE et assurent <a href="#">l'implémentation</a> des bonnes pratiques de l'ITIE dans leurs Administrations respectives.</p>	<p>Les politiques et procédures qui régissent les contacts du Collège Institutions Publiques sont fixées dans <a href="#">l'Ordonnance n°20/016 du 27 mars 2020</a> portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les Membres du Gouvernement et <a href="#">l'Ordonnance n° 20/017 du 27 mars 2020</a> fixant les attributions des ministères.</p>	<p>Les membres du Collège Institutions Publiques discutent et travaillent avec leurs pairs, notamment à l'occasion des réunions, et au sein de commissions techniques permanentes et ad hoc. (Commission technique du Ministère des Finances, Commission interministérielle d'évaluation du projet Sicomines,...)</p> <p>Réunion Zoom (capture zoom) avec FMI du 13.10.2021 sur la transparence minière :</p>  <p>La participation des Administrations Publiques à l'amélioration du Plan de travail triennal 2021-2023, du Rapport assoupli et du RAA</p>

		<p>2018 - 2020 (Cf. Listes de présence dans document soumis à la validation)</p> <p>Activité avec les points focaux des administrations sur la relance de la mise en œuvre le 14 août 2020 (Cf. liste des présences dans document soumis à la validation)</p> <p><a href="#">Lettres du 1<sup>er</sup> Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Ministre du Portefeuille, Lettre des Gouverneurs de Province, ..(Cf. Annexe Synthèses_ Exigences 1 à 7_Validation).</a></p>
--	--	--

**4. Les membres du GMP ont-ils cherché à récolter les contributions du collège au sens large sur les documents suivants ? Le cas échéant quelles formes ont pris ces contributions ? Quand ont-elles été reçues ?**

- a) Le dernier plan de travail de l'ITIE, y compris les priorités de mise en œuvre
- b) Le dernier examen annuel des résultats et impacts

Oui, le Gouvernement a participé activement à l'amélioration du Plan de Travail Triennal (PTT) 2021-2023 et du Rapport Annuel d'Avancement(RAA) 2018-2020 à travers des travaux en Pools qui ont eu lieu en janvier 2021 (voir listes GTT et pools dans la documentation soumise à la validation). Il a également pris part à [l'atelier de mise en commun des dites améliorations organisé à Lubumbashi](#), du 1<sup>er</sup> au 6 février 2021, à l'issue duquel ces outils ont été adoptés par toutes les parties prenantes réunies avant d'être soumis à [l'adoption du Comité Exécutif](#).

Après son adoption par le Comité Exécutif, le PTT 2021-2023 a été examiné par la Commission Economique et Financière du Gouvernement (Constituée des Ministères ci-après : Budget, Plan, Finances, Economie Nationale, Portefeuille, Commerce Extérieur, Industrie, Classes Moyennes, Petites et Moyennes Entreprises, Artisanat, Tourisme) le 1<sup>er</sup> juin 2021. En date du 4 juin 2021, il a été [adopté par le Conseil des Ministres](#) présidé par le Premier Ministre, après sa présentation par le Ministre du Plan en sa qualité de Président du Comité Exécutif.

<https://www.itierdc.net/2021/02/04/ouverture-a-lubumbashi-des-ateliers-de-mise-en-commun-des-ameliorations-des-pp-aux-projets-de-rapport-assoupli-du-raa-et-de-ptt/>

Adoption par le Gouvernement du PTT :

<https://www.itierdc.net/2021/06/07/le-plan-de-travail-triennal-2020-2023-de-litie-rdc-adopte-par-le-gouvernement/>

<https://drive.google.com/file/d/1Hzqgon2kSjMmrysogO8iOpnihXdGHUGB/view?usp=sharing>

## Utilisation des données

### 5. Les représentants du gouvernement ont-ils contribué à la communication ou l'utilisation des données ITIE, par exemple en participant à des activités de sensibilisation ?

Le cas échéant merci de fournir des exemples avec des liens vers tout élément probant, par exemple des rapports, discours ou articles de presse.

#### 1. Exemples de déclarations ou d'actions en soutien à l'ITIE et/ou à des questions relevant du champ d'application de la Norme ITIE entreprises par des hauts représentants du gouvernement, par exemple ministres ou chef d'Etat.

Participation de l'Inspection Générale des Finances (IGF) à l'atelier sur la Norme ITIE, octobre 2021 :

[https://www.youtube.com/watch?v=Fkof\\_UWkat0](https://www.youtube.com/watch?v=Fkof_UWkat0)

<https://www.itierdc.net/2021/10/29/renforcement-des-capacites-des-acteurs-de-ligf-sur-la-norme-itie/>

Sensibilisation des acteurs du ministère de l'environnement et développement durable sur le secteur forestier octobre 2021 :

<https://www.itierdc.net/2021/10/05/sensibilisation-des-acteurs-du-secteur-forestier-en-rdc/>

Extrait de presse suite à la 109<sup>e</sup> réunion du Comité Exécutif, septembre 2021

<https://www.youtube.com/watch?v=tcj6vJ8Fd8Q>

Lancement de la dissémination par le Ministre d'Etat en charge du Plan à Kolwezi, septembre 2021 :

<https://www.youtube.com/watch?v=ujRqZPI9ams>

<https://www.youtube.com/watch?v=OXAbETd1u3U&t=3s>

Lancement de la dissémination par la Ministre des mines à Lubumbashi, septembre 2021 :

<https://www.itierdc.net/2021/09/11/dissemination-du-rapport-assoupli-itie-rdc-2018-2019-et-1er-sem-2020-a-lubumbashi-et-kolwezi/>

<https://acpcongo.com/index.php/2021/09/09/ouverture-a-lubumbashi-de-latelier-sur-la-dissemination-du-rapport-itie-rdc/>

Echanges entre la Vice-Premier Ministre, Ministre de l'environnement et développement durable Eve BAZAIBA et Monsieur le Coordonnateur National de l'ITIE-RDC, juillet 2021 sur l'intégration du secteur forestier dans la déclaration ITIE :

<https://www.itierdc.net/2021/07/06/le-secteur-forestier-au-coeur-des-echanges-entre-la-vpm-eve-bazaiba-et-le-coordonnateur-national-de-litie-rdc/>

Adoption du Plan de travail triennal 2021-2023 par le Conseil des Ministres :

<https://www.primature.cd/public/wp-content/uploads/2021/06/COMPTE-RENDU-DE-LA-SIXIEME-REUNION-DU-CONSEIL-DES-MINISTRES-du-04-juin-2021.pdf>

<https://www.tsieleka.com/index.php/2021/06/05/rdc-le-conseil-des-ministres-adopte-le-plan-de-travail-triennal-du-comite-national-de-litie-pour-2021-2023/>

<https://zoom-eco.net/economie/rdc-le-gouvernement-adopte-le-plan-triennal-de-litie-rdc-de-2021a-2023/>

Accompagnement de l'ITIE-RDC par la Gouverneure de Lualaba, à la collecte des données du Rapport sur la Redevance Minière :

<https://www.7sur7.cd/2021/05/21/lualaba-le-gouvernement-provincial-echange-avec-litie-sur-la-gestion-de-la-redevance>

<https://www.youtube.com/watch?v=Q23lfuMdwM>

Audience accordée par le Ministre des Mines au Coordonnateur National de l'ITIE-RDC :

<https://www.itierdc.net/2021/03/19/elaboration-des-rapports-thematiques-par-des-consultants-independants-recrutes-par-le-comite-executif-de-litie-rdc/>

lancement par la vice-Premier Ministre, Ministre du Plan des trois ateliers à Lubumbashi :

<https://www.itierdc.net/2021/02/04/ouverture-a-lubumbashi-des-ateliers-de-mise-en-commun-des-ameliorations-des-pp-aux-projets-de-rapport-assoupli-du-raa-et-de-ptt/>

Séances de travail du Coordonnateur National de l'ITIE-RDC avec le Ministre d'Etat, Ministre des Hydrocarbures et le Ministre de l'Environnement et Développement Durable, aout 2020

<https://www.itierdc.net/2020/08/20/seances-de-travail-du-coordonnateur-national-de-litie-rdc-avec-le-ministre-detat-ministre-des-hydrocarbures-et-le-ministre-de-lenvironnement-et-developpement-durable/>

Examen par le Conseil des Ministres du rapport de la commission de recrutement du Coordonnateur National de l'ITIE-RDC :

<https://www.itierdc.net/2020/03/16/le-gouvernement-adopte-le-rapport-de-recrutement-du-nouveau-coordonnateur-national-de-litie-rdc/>

Echange entre le Ministre des Mines et la Coordonnatrice Nationale de l'ITIE sur la préservation de l'image du secteur minier dans le monde :

<https://www.itierdc.net/2019/10/13/litie-rdc-preserve-limage-du-secteur-minier-au-monde-selon-le-ministre-des-mines/>

Le Ministre des Mines, Willy Kitobo a entamé une mission d'itinérance dans les provinces du Grand Katanga sur la sensibilisation sur le nouveau Code minier:

<https://zoom-eco.net/a-la-une/rdc-triple-objectif-de-la-tournee-du-ministre-des-mines-dans-le-grand-katanga/>

## Signataires

6. Merci d'inclure ci-dessous les noms et coordonnées des membres du GMP représentant le gouvernement qui signent et donnent leur accord pour que l'information ci-dessus soit transmise à l'équipe de Validation. Ajouter des lignes le cas échéant.

Nom	Courriel ou numéro de téléphone	Date	Signature (facultatif)
Christian MWANDO NSIMBA KABULO	<a href="mailto:minetat.plan2021@gmail.com">minetat.plan2021@gmail.com</a>		
Antoinette SAMBA KALAMBAY	<a href="mailto:antoinette.n.kalambayi@mines-rdc.cd">antoinette.n.kalambayi@mines-rdc.cd</a>		
Eve BAZAIBA MASUDI	<a href="mailto:evebazaiba@yahoo.fr">evebazaiba@yahoo.fr</a>		
Didier BUDIMBU	<a href="mailto:flakilly@yahoo.fr">flakilly@yahoo.fr</a>		
Nicolas KAZADI	<a href="mailto:nkazadi@finances.gouv.cd">nkazadi@finances.gouv.cd</a> <a href="mailto:cmbuwa@finances.gouv.cd">cmbuwa@finances.gouv.cd</a>		
Marcellin BILOMBA	<a href="mailto:mmbilomba@gmail.com">mmbilomba@gmail.com</a>		
Hervé MOJ NDUMB	<a href="mailto:mojherve@yahoo.fr">mojherve@yahoo.fr</a>		
Michel MULONGO	<a href="mailto:mikemulongo7@yahoo.fr">mikemulongo7@yahoo.fr</a>		
François NZEKUYE	<a href="mailto:nzekuye@gmail.com">nzekuye@gmail.com</a>		
Jean de Dieu MOLEKA	<a href="mailto:Moleka.j@yahoo.com">Moleka.j@yahoo.com</a>		

## Partie III : Participation des entreprises

Ce questionnaire cherche à collecter l'information de la part des membres du GMP représentant les entreprises à propos de la participation des entreprises pétrolières, gazières et minières au processus ITIE d'**Octobre 2018-Décembre 2021**. Les membres du GMP représentant les entreprises sont priés de remplir le formulaire ensemble et de l'envoyer soit directement à l'équipe de Validation ([xx@eiti.org](mailto:xx@eiti.org)) soit de demander au Coordonnateur National de l'envoyer. Le délai pour l'envoi à l'équipe de Validation est fixé au (**1<sup>er</sup> Janvier 2022**). Il est recommandé que les membres du GMP représentant les entreprises s'accordent sur un formulaire. Des points de vue divergents au sein du collège peuvent être documentés dans le formulaire. Les signataires doivent figurer en bas de formulaire. Les parties prenantes peuvent contacter l'équipe de Validation directement pour fournir des points de vue supplémentaires.

### Nominations au GMP

#### 1. Décrire le processus de nomination des membres du GMP représentant les entreprises, y compris pour expliquer s'il a été tenu compte de la diversité de la représentation.

Merci de fournir les documents liés au dernier processus de nomination en date. Il peut par exemple s'agir de l'invitation à participer au GMP, d'une liste d'organisations ou d'individus manifestant un intérêt, des TdR du collège, des procès-verbaux du processus électoral. Si les éléments figurent en ligne, merci de fournir un lien. Dans le cas contraire, merci de joindre les éléments en annexe à ce questionnaire.

Procédure agréée pour sélectionner les membres du GMP représentant les entreprises.	Pratique pendant la période examinée
<a href="https://www.itierdc.net/comite-executif-2/?preview_nonce=31381c8d90&amp;preview=true">https://www.itierdc.net/comite-executif-2/?preview_nonce=31381c8d90&amp;preview=true</a>	Aucun remplacement n'a été observé durant la période concernée.

#### 2. Si des représentants du GMP ont été remplacés pendant le mandat, merci de décrire le processus suivi pour leur remplacement.

Procédure agréée pour remplacer des membres du GMP représentant les entreprises	Pratique pendant la période examinée
Les représentants des entreprises extractives sont remplacés au Comité Exécutif suivant leurs Comités professionnels ou regroupement selon des critères propres, conformément à leur <a href="#">Référentiel</a> .	Sur la période concernée, aucun remplacement n'a eu lieu.

## Contacts avec le collège au sens large

### 3. Décrire la structure du collège des entreprises, les politiques et pratiques pour la coordination sur les questions ITIE.

Merci de fournir des éléments probants tels que les TdR du collège, les dates et procès-verbaux de réunions du collège, le nombre d'emails adressés à des listes de diffusion. Si ces éléments sont accessibles en ligne, fournir un lien. Si ce n'est pas le cas, merci de mettre ces éléments probants en annexe au présent questionnaire.

Structures mises en place pour le contact avec le collège au sens large, par exemple associations professionnelles	Politiques et procédures agréées pour les contacts avec le collège au sens large	Pratique pendant la période examinée
<p>Les structures ci-après sont opérationnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les entreprises minières du Portefeuille de l'Etat (EPE)</li> <li>- Pour les entreprises minières privées : La Chambre des Mines de la Fédération des Entreprises du Congo (FEC).</li> <li>- Pour les entreprises des hydrocarbures : Groupement des Explorateurs et Producteurs Pétroliers (GEPP)</li> <li>- Pour les entreprises privées forestières : La Fédération des Industries du Bois (FIB).</li> </ul> <p>Les représentants désignés des industries extractives au sein du Comité Exécutif partagent avec tous les membres de leur corporation d'origine toutes les informations sur la mise en œuvre de la Norme ITIE. Cf. Comptes rendus de la Chambre des Mines/FEC du</p>	<p>Décret 09/28 : Article 7</p> <p>Règlement intérieur : Article 5</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <a href="https://drive.google.com/open?id=0B1C1Aj5TqAgvcURibDFix1RJRVU">https://drive.google.com/open?id=0B1C1Aj5TqAgvcURibDFix1RJRVU</a></li> <li>- <a href="https://drive.google.com/open?id=0B1C1Aj5TqAgvU2s0c3JibzJJUE0">https://drive.google.com/open?id=0B1C1Aj5TqAgvU2s0c3JibzJJUE0</a></li> </ul>	<p>Dans la pratique, les corporations relayent les demandes du Comité Exécutif auprès de leurs membres (Entreprises) soit pour faciliter la télédéclaration des données des Rapports ITIE, soit pour requérir leur contribution au <a href="#">financement de la mise en œuvre de l'ITIE</a></p> <p><a href="https://www.itierdc.net/2021/01/27/le-secretariat-technique-de-litie-rdc-satisfait-du-soutien-financier-des-entreprises-a-la-mise-en-oeuvre-de-sa-feuille-de-route/">https://www.itierdc.net/2021/01/27/le-secretariat-technique-de-litie-rdc-satisfait-du-soutien-financier-des-entreprises-a-la-mise-en-oeuvre-de-sa-feuille-de-route/</a> (Lettres de la Gécamines S.A, SACIM sarl, SODIMICO, RUBAMIN GROUP, CDMC dans la documentation soumise à la validation)</p>

07/04/2021 et 02/11/2021 dans la documentation soumise à la validation).		
--	--	--

**4. Les membres du GMP ont-ils cherché à récolter les contributions du collègue au sens large sur les documents suivants ? Le cas échéant quelles formes ont pris ces contributions ? Quand ont-elles été reçues ?**

- a) Le dernier plan de travail de l'ITIE, y compris les priorités de mise en œuvre
- b) Le dernier examen annuel des résultats et impacts

Oui,

Les entreprises ont participé activement à l'amélioration du Plan de Travail Triennal (PTT) 2021-2023 et du Rapport Annuel d'Avancement(RAA) 2018-2020 à travers [l'atelier de mise en commun des dites améliorations](#) organisé à Lubumbashi, du 1<sup>er</sup> au 6 février 2021, à l'issue duquel ces outils ont été adoptés par toutes les parties prenantes réunies avant d'être soumis à [l'adoption du Comité Exécutif](#).

<https://www.itierdc.net/2021/02/04/ouverture-a-lubumbashi-des-ateliers-de-mise-en-commun-des-ameliorations-des-pp-aux-projets-de-rapport-assoupli-du-raa-et-de-ptt/>

<https://drive.google.com/file/d/1Hzqgon2kSjMmrysog08i0pnihXdGHUGB/view?usp=sharing>

## Utilisation des données

### 5. Les représentants des entreprises ont-ils contribué à la communication ou l'utilisation des données ITIE, par exemple en participant à des activités de sensibilisation ?

Le cas échéant merci de fournir des exemples avec des liens vers tout élément probant, par exemple des rapports, blogs ou articles de presse.

Oui, les représentants des entreprises contribuent aux activités de sensibilisation et de dissémination, notamment en participant activement à [l'atelier d'élaboration des grilles de dissémination](#) du Rapport assoupli en date du 30 et 31 août 2021 à Kinshasa. Egalement leur participation active à l'activité de dissémination du Rapport assoupli ITIE-RDC 2018, 2019 et 1<sup>er</sup> semestre 2020, en date du 8 et 9 septembre 2021 à Lubumbashi et Kolwezi est une contribution significative à la sensibilisation sur l'utilisation des données ITIE.

<https://www.itierdc.net/2021/09/11/dissemination-du-rapport-assoupli-itie-rdc-2018-2019-et-1er-sem-2020-a-lubumbashi-et-kolwezi/>

## Obstacles à la participation

6. Si des représentants des entreprises ont rencontré des obstacles à leur participation à l'ITIE, merci de décrire ces obstacles dans le détail ci-dessous ou transmettez directement vos préoccupations à l'équipe de Validation ([xxx@eiti.org](mailto:xxx@eiti.org)) au plus tard à la date de début de la Validation. Merci de fournir des éléments probants s'ils existent. Les demandes de confidentialité seront honorées.

Aucun obstacle n'a été relevé.

## Signataires

7. Merci d'inclure ci-dessous les noms et coordonnées des membres du GMP représentant les entreprises qui signent et donnent leur accord pour que l'information ci-dessus soit transmise à l'équipe de Validation. Ajouter des lignes le cas échéant.

Nom	Courriel ou numéro de téléphone	Date	Signature (facultatif)
SIMON TUMA-WAKU	<a href="mailto:simontuma@yahoo.fr">simontuma@yahoo.fr</a> <a href="mailto:crsspri@gmail.com">crsspri@gmail.com</a>		
Robert MUNGANGA	<a href="mailto:robertmagg@yahoo.fr">robertmagg@yahoo.fr</a>		
Yvonne MBALA	<a href="mailto:yvbala@cd.perenco.com">yvbala@cd.perenco.com</a>		
KASSONGO BIN NASSOR	<a href="mailto:bkassongo@gmail.com">bkassongo@gmail.com</a> <a href="mailto:bkassong@cmoc.com">bkassong@cmoc.com</a>		
José MINGA'S	<a href="mailto:jmingas@gmail.com">jmingas@gmail.com</a>		

## Partie IV : Participation de la société civile

Ce questionnaire cherche à collecter l'information de la part des membres du GMP représentant la société civile à propos de la participation de la société civile au processus ITIE d'**Octobre 2018 à Décembre 2021**. Les membres du GMP représentant la société civile sont priés de remplir le formulaire ensemble et de l'envoyer soit directement à l'équipe de Validation ([xx@eiti.org](mailto:xx@eiti.org)) soit de demander au Coordonnateur National de l'envoyer. Le délai pour l'envoi à l'équipe de Validation est fixé au (**1<sup>er</sup> Janvier 2022**). Il est recommandé que les membres du GMP représentant la société civile s'accordent sur un formulaire. Des points de vue divergents au sein du collège peuvent être documentés dans le formulaire. Les signataires doivent figurer en bas de formulaire. Les parties prenantes peuvent contacter l'équipe de Validation directement pour fournir des points de vue supplémentaires

### Nominations au GMP

1. Décrire le processus de nomination des membres du GMP représentant la société civile, y compris pour expliquer s'il a été tenu compte de la diversité de la représentation.

Merci de fournir les documents liés au dernier processus de nomination en date. Il peut par exemple s'agir de l'invitation à participer au GMP, d'une liste d'organisations ou d'individus manifestant un intérêt, des TdR du collège, des procès-verbaux du processus électoral. Si les éléments figurent en ligne, merci de fournir un lien. Dans le cas contraire, merci de joindre les éléments en annexe à ce questionnaire.

Procédure agréée pour sélectionner les membres du GMP représentant la société civile.	Pratique pendant la période examinée
<p><b>De la désignation</b></p> <p>Les membres sont désignés suivant leur Code de conduite qui dispose à l'article 12 :</p> <p><i>« Tout(e) délégué(e)/ représentant(e) de la société civile au sein du GMP est désigné (e) par consensus. A défaut du consensus, il (elle) désigné(e) au terme d'une élection démocratique et transparente.</i></p> <p><i>Le consensus et l'élection sont conduits par une commission ad hoc mise en place par la Coalition PCQVP, RRN et POM, et sanctionnés par un procès-verbal signé par tous les membres de la commission ad hoc et appuyé par la liste des organisations qui y ont participé.</i></p> <p><i>Les modalités d'organisation et de fonctionnement de la commission Ad hoc sont définies dans l'annexe du présent code. L'élection est organisée suivant le processus de suffrage universel direct et suivant le mode de vote secret. Elle est sanctionnée par un procès-verbal signé par tous les membres de la commission ad hoc et appuyé par la liste des participants aux dites élections. Le ou la candidat(e) ayant obtenu la majorité absolue (50% +1) est élu(e) ».</i></p> <p>Le Code de conduite est disponible sur le lien :</p> <p><a href="https://drive.google.com/file/d/1GXAjxcsJd7QufrazMQsicQMqfl8azsV4/view">https://drive.google.com/file/d/1GXAjxcsJd7QufrazMQsicQMqfl8azsV4/view</a></p>	<p>Sur la période sous revue, aucune désignation n'a eu lieu. Cependant, un membre est décédé en 2021 mais le processus de son remplacement est en cours.</p>
<p><b>De la diversité dans la représentation</b></p> <p>Cinq (5) membres issus des plateformes ci-dessous représentent la Société Civile au GMP, il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Publiez ce que vous payez (PCQVP), regroupe plusieurs plateformes qui s'intéressent aux ressources naturelles y compris les droits de l'homme;</li> </ul>	<p>Pratiques conformes aux procédures</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plateforme des Organisations de la Société Civile intervenant dans le secteur Minier (POM), regroupe les plateformes qui s'intéressent essentiellement aux questions minières ;</li> <li>• Réseau des Ressources Naturelles (RRN), regroupe les plateformes qui s'intéressent aux secteurs minier, pétrolier et forestier;</li> </ul>	
--	--

**2. Si des représentants du GMP ont été remplacés pendant le mandat, merci de décrire le processus suivi pour leur remplacement.**

Procédure agréée pour remplacer des membres du GMP représentant la société civile	Pratique pendant la période examinée
<p>Du mandat</p> <p>L'article 11 du Code de conduite stipule ce qui suit : « <i>la durée du mandat du (de la) délégué(e) de la société civile au Groupe Multipartite est de 3 ans renouvelable une seule fois conformément au point 2 de l'article 3 du Code.</i></p> <p><i>Tout (e) candidat(e) sortant(e), ayant épuisé deux mandats, ne peut plus se représenter, de même son organisation ne peut pas présenter un(e) autre candidat(e) au cours du processus de désignation qui suit immédiatement celle de l'expiration de son mandat ou du mandat de son membre ».</i></p>	<p>Pendant la période sous examen, il n'y a pas eu de remplacement.</p>

## Contacts avec le collège au sens large

**3. Décrire la structure du collège de la société civile, les politiques et pratiques pour la coordination sur les questions ITIE.**

Merci de fournir des éléments probants tels que les TdR du collège, les dates et procès-verbaux de réunions du collège, le nombre d'emails adressés à des listes de diffusion. Si ces éléments sont accessibles en ligne, fournir un lien. Si ce n'est pas le cas, merci de mettre ces éléments probants en annexe au présent questionnaire.

Structures mise en place pour le contact avec le collège au sens large, par exemple réseaux	Politiques et procédures agréées pour les contacts avec le collège au sens large	Pratique pendant la période examinée
---	--	--------------------------------------

<p>Code de conduite de la Société Civile :</p> <p><a href="https://drive.google.com/file/d/1GXajxcsJd7OufrazMQsjcQMqfi8azsV4/view">https://drive.google.com/file/d/1GXajxcsJd7OufrazMQsjcQMqfi8azsV4/view</a></p> <p>Les représentants désignés des Organisations de la Société Civile au sein du Comité Exécutif restituent à toutes les organisations impliquées dans la mise en œuvre de l'ITIE toutes les informations sur la mise en œuvre de la Norme ITIE.</p>	<p>Les informations sur la mise en œuvre sont restituées d'abord aux plateformes des OSC puis, à leurs 6 pools (Kinshasa, Lubumbashi, Lualaba, Sud Kivu, Ituri et Kongo Central). Ensuite, les mêmes informations sont restituées aux OSC lors des réunions d'évaluation trimestrielles par pool.</p> <p>Les moyens de communication sont : courriers électroniques, communiqués de presses, ateliers, conférences, déclarations, rapports sur des thématiques et divers réseaux sociaux (whatsapp, instagram, twitter, etc).</p>	<p>Pratiques conformes aux politiques et procédures agréées.</p> <p>Conférence de presse de COGEP sur le fonctionnement de l'ITIE :</p> <p><a href="https://www.itierdc.net/2021/06/11/conference-de-presse-sur-le-fonctionnement-de-litie-rdc-organisee-par-la-cogep/">https://www.itierdc.net/2021/06/11/conference-de-presse-sur-le-fonctionnement-de-litie-rdc-organisee-par-la-cogep/</a></p> <p>Communiqué de presse des OSC sur les réformes institutionnelles de l'ITIE-RDC :</p> <p><a href="https://drive.google.com/file/d/1ySumqqBXGbkOzqbLliecgLIAzFtJ4yOb/view">https://drive.google.com/file/d/1ySumqqBXGbkOzqbLliecgLIAzFtJ4yOb/view</a></p> <p>Sollicitation de l'implication du Chef de l'Etat pour la mise en œuvre de la feuille de route de l'ITIE-RDC par les OSC :</p> <p><a href="https://www.itierdc.net/2020/12/15/la-societe-civile-sollicite-implication-du-chef-de-letat-dans-la-mise-en-oeuvre-de-la-feuille-de-route-de-litie-rdc/">https://www.itierdc.net/2020/12/15/la-societe-civile-sollicite-implication-du-chef-de-letat-dans-la-mise-en-oeuvre-de-la-feuille-de-route-de-litie-rdc/</a></p> <p>Des ONGs recommandent l'application intégrale des dispositions de la législation minière! Février 2021</p> <p><a href="https://zoom-eco.net/non-classifiee/rdc-des-ongs-recommandent-lapplication-integrale-des-dispositions-de-la-legislation-miniere/">https://zoom-eco.net/non-classifiee/rdc-des-ongs-recommandent-lapplication-integrale-des-dispositions-de-la-legislation-miniere/</a></p> <p>ITIE : « Le Congo n'est pas à vendre » demande au gouvernement de publier les</p>
---	---	--

		<p>contrats miniers, novembre 2020</p> <p><a href="https://www.mediacongo.net/article-actualite-79168-ite-le-congo-n-est-pas-a-vendre-demande-au-gouvernement-de-publier-les-contrats-miniers.html">https://www.mediacongo.net/article-actualite-79168-ite-le-congo-n-est-pas-a-vendre-demande-au-gouvernement-de-publier-les-contrats-miniers.html</a></p> <p>Industries extractives : évaluation de la mise en œuvre de l'ITI en RDC, décembre 2020</p> <p><a href="https://www.adiac-congo.com/content/industries-extractives-evaluation-de-la-mise-en-oeuvre-de-litie-en-rdc-122585">https://www.adiac-congo.com/content/industries-extractives-evaluation-de-la-mise-en-oeuvre-de-litie-en-rdc-122585</a></p> <p>Reprise de publication des contrats miniers, CNPAV salue les efforts du Comité de gestion de la Gécamines, novembre 2020</p> <p><a href="https://zoom-eco.net/secteur-public/rdc-reprise-de-publication-des-contrats-miniers-cnpav-salue-les-efforts-du-comite-de-gestion-de-la-gecamines/">https://zoom-eco.net/secteur-public/rdc-reprise-de-publication-des-contrats-miniers-cnpav-salue-les-efforts-du-comite-de-gestion-de-la-gecamines/</a></p> <p>L'ASADHO demande au gouvernement de mettre des moyens en faveur de l'ITIE pour mieux lutter contre la corruption, juillet 2020</p> <p><a href="https://www.radiokapi.net/2020/07/28/actualite/societe/rdc-lasadho-demande-au-gouvernement-de-mettre-des-moyens-en-faveur-de">https://www.radiokapi.net/2020/07/28/actualite/societe/rdc-lasadho-demande-au-gouvernement-de-mettre-des-moyens-en-faveur-de</a></p> <p>L'implication du Chef de l'Etat sollicitée pour garantir le bon</p>
--	--	---

		<p>fonctionnement de l'ITIE (COGEP), 16 juillet 2020</p> <p><a href="https://zoom-eco.net/a-la-une/rdc-implication-du-chef-de-letat-sollicitee-pour-garantir-le-bon-fonctionnement-de-litie-cogep/">https://zoom-eco.net/a-la-une/rdc-implication-du-chef-de-letat-sollicitee-pour-garantir-le-bon-fonctionnement-de-litie-cogep/</a></p> <p>RDC : gouvernance, les sept préoccupations de la société civile formulées au FMI, décembre 2019</p> <p><a href="https://zoom-eco.net/economie/rdc-gouvernance-les-sept-preoccupations-de-la-societe-civile-formulees-au-fmi/">https://zoom-eco.net/economie/rdc-gouvernance-les-sept-preoccupations-de-la-societe-civile-formulees-au-fmi/</a></p> <p>ITIE : la Société civile donne un ultimatum au Comité exécutif de l'ITIE-RDC pour recruter un Coordonnateur national, août 2019</p> <p><a href="https://l'interview.cd/itie-la-societe-civile-menace-de-quitter-le-processus/">https://l'interview.cd/itie-la-societe-civile-menace-de-quitter-le-processus/</a></p> <p><b><i>N.B. L'échantillon des activités menées par les Organisations de la Société Civile est repris dans la documentation soumise à la validation.</i></b></p>
--	--	---

**4. Les membres du GMP ont-ils cherché à récolter les contributions du collège au sens large sur les documents suivants ? Le cas échéant quelles formes ont pris ces contributions ? Quand ont-elles été reçues ?**

- a) Le dernier plan de travail de l'ITIE, y compris les priorités de mise en œuvre
- b) Le dernier examen annuel des résultats et impacts

Mise en commun des améliorations du plan de travail 2021-2023 par des OSC regroupées en pool : (voir listes de présences dans documentation soumise à la validation)

<https://www.itierdc.net/2021/01/05/travaux-de-mise-en-commun-des-ameliorations-du-plan-de-travail-itie-2021-2023/>

L'examen annuel des résultats et impacts exercices 2018-2020 a été amélioré par les OSC au mois de janvier 2021.

De même, le rapport assoupli 2018, 2019 et premier semestre 2020 ainsi que les rapports thématiques ont été améliorés par les OSC.

<https://www.itierdc.net/2021/02/04/ouverture-a-lubumbashi-des-ateliers-de-mise-en-commun-des-ameliorations-des-pp-aux-projets-de-rapport-assoupli-du-raa-et-de-ptt/>

## Utilisation des données

### 5. Les représentants de la société civile ont-ils contribué à la communication ou l'utilisation des données ITIE, par exemple en participant à des activités de sensibilisation ou en utilisant les données ITIE pour des activités de plaidoyer ou des campagnes ?

Le cas échéant merci de fournir des exemples avec des liens vers tout élément probant, par exemple des rapports, blogs ou articles de presse.

Publication du rapport sur l'index des dépenses sociales des entreprises minières en RDC (01/21) : <https://congomines.org/reports/2098-depenses-sociales-mais-pas-assez-sociales>

Lancement officiel du projet du fond d'innovation pour la Transparence fiscale « Makuta ya Maendeleo » (07/2021) : <https://www.itierdc.net/2021/07/27/lancement-officiel-du-projet-makuta-ya-maendelo-par-lambassadeur-des-usa-en-rdc/>  
<https://congomines.org/reports/2163-lancement-officiel-des-activites-du-consortium-makuta-ya-maendeleo>

Participation à un atelier de réflexion sur la gestion de la redevance minière et du développement local dans le secteur minier artisanal organisé par le CERN/CENCO (09/2020) : [Cern-Cenco : plaidoyer pour l'intégration du secteur minier artisanal à l'ITIE et au financement du ST par le Gouvernement – ITIE-RDC \(itierdc.net\)](#)

Participation à un atelier organisé par la Litrase sur l'opacité dans la gestion des ressources du Fonds minier (11/2020) : [L'opacité dans la gestion des ressources du Fonds minier décriée dans un atelier organisé par la Litrase – ITIE-RDC \(itierdc.net\)](#)

4<sup>ème</sup> édition de l'Alternative Mining Indaba (AMI/RDC), organisée par la Southern Africa Resource Watch (SARW) (11/2020) : [AMI 2020 : la rencontre de Lubumbashi recommande l'utilisation rationnelle de la Redevance Minière – ITIE-RDC \(itierdc.net\)](#)

Ateliers sur les faiblesses du projet d'arrêté interministériel du Gouvernement 'AFRIWATCH, Ressources Matters (11/2020) : [Redevance minière : Afrewatch et Resources Matters relèvent les faiblesses du projet d'arrêté interministériel du Gouvernement – ITIE-RDC \(itierdc.net\)](#)

Rapport d'évaluation de la mise en œuvre du code minier révisé sur le développement communautaire (06/2020) : [Report Template Cordaid Arial 2](#)

La liste des activités menées par les Organisations de la Société Civile est reprise dans la documentation soumise à la validation.

## Obstacles à la participation

### 6. Si des représentants de la société civile ont rencontré des obstacles à leur participation à l'ITIE, y compris à l'utilisation de données sur le secteur extractif accessibles au public, merci de décrire ces obstacles dans le détail

ci-dessous ou transmettez directement vos préoccupations à l'équipe de Validation ([xxx@eiti.org](mailto:xxx@eiti.org)) au plus tard à la date de début de la Validation.

Il est précisé dans le [Protocole sur la participation de la société civile](#) que le gouvernement se doit d'assurer un environnement propice à la participation de la société civile à l'ITIE. Toute préoccupation quant à une violation potentielle du protocole doit être accompagnée d'une description de l'incident en question y compris la date et le lieu, les parties impliquées et le lien avec le processus ITIE. Une documentation doit être fournie si elle existe. Les demandes de confidentialité seront honorées.

Dans le cadre de la Validation, les « représentants de la société civile » signifient les représentants de la société civile impliqués sur le fond du processus ITIE, y compris mais ne se limitant pas aux membres du groupe multipartite. Le « processus ITIE » fait référence aux activités liées aux préparatifs à l'adhésion à l'ITIE, aux réunions du groupe multipartite, aux réunions parallèles du collège de la société civile portant sur l'ITIE, y compris les interactions avec les représentants du groupe multipartite, à la production de rapports ITIE, la production de matériaux ou d'analyses de rapports ITIE, l'expression de points de vue liés aux activités de l'ITIE et l'expression de points de vue sur la gouvernance des ressources naturelles.

Disposition du protocole ITIE sur la participation de la société civile	Violation potentielle identifiée pendant la période examinée et éléments probants
2.1 Expression : Les représentants de la société civile ont la faculté de participer au débat public concernant le processus ITIE et d'exprimer librement des opinions au sujet du processus ITIE, sans contrainte, ni coercition, ni représailles.	Les organisations de la société civile impliquée dans la mise en œuvre de l'ITIE jouissent de la liberté d'expression. Cependant, quelques cas ont été identifiés et signalés. (Cf. <a href="#">Rapport</a> de l'Atelier d'échange et évaluation de la participation libre de la Société Civile aux travaux de la mise en œuvre de l'ITIE en RDC du 17 déc 2021).
2.2 Opération : Les représentants de la société civile ont la possibilité d'agir librement dans le cadre du processus ITIE.	Les organisations de la société civile impliquée dans la mise en œuvre de l'ITIE agissent librement. Cependant, quelques cas ont été identifiés et signalés (Cf. <a href="#">Rapport</a> de l'Atelier d'échange et évaluation de la participation libre de la Société Civile aux travaux de la mise en œuvre de l'ITIE en RDC du 17 déc 2021).
2.3 Association : Les représentants de la société civile ont la possibilité de communiquer et de collaborer les uns avec les autres concernant le processus ITIE.	Les OSC communiquent et collaborent librement. Cependant, quelques cas sont signalés par les OSC suivant le <a href="#">rapport</a> de la société civile du 17/12/2021.
2.4 Participation : Les représentants de la société civile sont en mesure de participer pleinement, activement et efficacement à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du processus ITIE.	Les OSC participent de manière indépendante, pleine, active et effective à la mise en œuvre de l'ITIE.  Aucune violation n'a été identifiée.  (cf. <a href="#">rapport</a> du 17 déc 2021).

<p>2.5 Accès aux processus décisionnels publics : Les représentants de la société civile sont en mesure de s'exprimer librement sur les questions de transparence et de gouvernance des ressources naturelles, et de veiller à ce que l'ITIE contribue au débat public.</p>	<p>Les OSC ont la liberté d'expression sur les questions de gouvernance et participent activement au débat public.</p> <p>Aucune violation constatée.</p> <p>(cf. <a href="#">rapport</a> du 17 déc 2021).</p>

## Signataires

7. Merci d'inclure ci-dessous les noms et coordonnées des membres du GMP représentant la société civile qui signent et donnent leur accord pour que l'information ci-dessus soit transmise à l'équipe de Validation. Ajouter des lignes le cas échéant.

Nom	Courriel ou numéro de téléphone	Date	Signature (facultatif)
Jean-Claude KATENDE	<a href="mailto:jckatenderdc@gmail.com">jckatenderdc@gmail.com</a> <a href="mailto:jckatende@yahoo.fr">jckatende@yahoo.fr</a>		
Albert KABUYA	<a href="mailto:albertkabuya@gmail.com">albertkabuya@gmail.com</a>		
Jimmy MUNGURIEK	<a href="mailto:jimmyjudi@gmail.com">jimmyjudi@gmail.com</a>		
Nicole BILA	<a href="mailto:nicbila@gmail.com">nicbila@gmail.com</a>		

## Pour utilisation par l'équipe de Validation : questions pour guider les consultations sur la participation des parties prenantes

- Quels sont les points forts de la participation du collège à l'ITIE ?
- Obstacles à la participation à l'ITIE, y compris liés à toute disposition du protocole sur la participation de la société civile ?
- Les parties d'autres collèges ont-elles cherché à exercer une influence sur le processus de nomination au GMP ou sur la coordination du collège ?
- Quelles sont les priorités du collège (ou de l'organisation) pour l'ITIE ?
- Dans quelle mesure ces priorités sont-elles reflétées dans la mise en œuvre de l'ITIE ?
- Les autres collèges participent-ils pleinement, activement et efficacement à la mise en œuvre de l'ITIE ?
- Autres remarques, y compris commentaires sur le fonctionnement du GMP.
- Pour les parties prenantes ne siégeant pas au GMP : commentaire sur les possibilités de fournir des contributions au travail du GMP ou à l'ordre du jour des réunions. Commentaire sur la représentativité des membres d'un collège au GMP, potentiels conflits d'intérêt et transparence du processus de nomination au GMP.
- Questions spécifiques au contexte, issues des contributions écrites pour clarifier ou demander des informations supplémentaires.

## Pour utilisation par l'équipe de Validation : Modèle pour un "Appel à points de vue sur la participation des parties prenantes"

### Appel à points de vue sur la mise en œuvre de l'ITIE au/en/à [pays]

[Résumé de l'état des lieux de la mise en œuvre, y compris la date de début de Validation et le résultat de la Validation précédente]

Le Secrétariat international de l'ITIE cherche à collecter les points de vue des parties prenantes sur les progrès accomplis au/en/à [pays] dans la mise en œuvre de la Norme ITIE entre [période examinée]. Il est demandé aux parties prenantes d'envoyer leurs contributions à [coordonnées des membres de l'équipe de Validation] au plus tard le [date de début de la Validation].

La Norme ITIE exige une participation pleine, active et efficace du gouvernement, des entreprises extractives et de la société civile à la mise en œuvre de l'ITIE. Le Secrétariat cherche à collecter des points de vue sur les questions suivantes :

1. Le gouvernement, les entreprises extractives et la société civile participent-ils pleinement, activement et efficacement à la mise en œuvre de l'ITIE ?
2. Existe-t-il des obstacles à la participation de l'un de ces collèges ou de leurs sous-groupes à la mise en œuvre de l'ITIE ?

La participation de la société civile à l'ITIE sera évaluée conformément au Protocole de l'ITIE relatif à la participation de la société civile. Les parties prenantes donneront leur contribution sur le respect du protocole par le/la [pays].

Toute préoccupation quant à une violation potentielle du protocole doit être accompagnée d'une description de l'incident en question y compris la date et le lieu, les parties impliquées et le lien avec le processus ITIE. Des documents devront être fournis s'ils sont disponibles. Les parties prenantes peuvent également indiquer la disposition du protocole qu'ils estiment n'être pas respectée. Les réponses seront anonymisées et traitées de façon confidentielle.

Le Secrétariat cherche à collecter des points de vue sur les questions suivantes portant sur la participation de la société civile :

3. Les organisations de la société civile sont-elles en mesure de participer au débat public sur le processus ITIE et d'exprimer des points de vue sur le processus ITIE sans contrainte, ni coercition, ni représailles ?
4. Les représentants de la société civile ont-ils la possibilité d'agir librement dans le cadre du processus ITIE ?
5. Les représentants de la société civile ont-ils la possibilité de communiquer et de collaborer les uns avec les autres concernant le processus ITIE ?
6. Les représentants de la société civile sont-ils en mesure de participer pleinement, activement et efficacement à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du processus ITIE ?
7. Les représentants de la société civile sont-ils en mesure de s'exprimer librement sur les questions de transparence et de gouvernance des ressources naturelles, et de veiller à ce que l'ITIE contribue au débat public ?

Dans le cadre du protocole, les « représentants de la société civile » signifient les représentants de la société civile impliqués sur le fond du processus ITIE, y compris mais ne se limitant pas aux membres du groupe multipartite. Le « processus ITIE » fait référence aux activités liées aux préparatifs à l'adhésion à l'ITIE, aux réunions du groupe multipartite, aux réunions parallèles du collège de la société civile portant sur l'ITIE, y compris les interactions avec les représentants du groupe multipartite, à la production de rapports ITIE, la production de matériaux ou d'analyses de rapports ITIE, l'expression de points de vue liés aux activités de l'ITIE et l'expression de points de vue sur la gouvernance des ressources naturelles.